

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO TSANAGA

COMMUNE DE MOKOLO

**COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES**

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO TSANAGA DIVISION

MOKOLO COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°~~AT~~/AONO/C MOK/CIPM/2023
**DU / /2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE ET L'AMENAGEMENT DES
VRD DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE DE MOKOLO**

FINANCEMENT : BUDGET DU FEICOM /COMMUNE DE MOKOLO

EXERCICE 2023 & SUIVANTS

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de MOKOLO lance un appel d'offres national ouvert pour l'exécution des travaux de construction d'une clôture et d'aménagement de l'esplanade de l'hôtel de ville de MOKOLO, Département du Mayo TSANAGA, Région de L'EXTREME - NORD

2. PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux entreprises spécialisées dans le domaine et installées en territoire camerounais.

3. FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par les ressources FEICOM/Commune de MOKOLO, Exercice 2023 & Suivants.

4. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- *La construction d'un mur bahut de 104 mètres ;*
- *La construction d'un mur plein de 315 mètres ;*
- *Les travaux de fondation, d'élévation ;*
- *Les travaux d'enduit, de peinture ;*
- *La pose des grilles métalliques ;*
- *La pose de portails métalliques ;*
- *La pose des pavés autobloquants ;*
- *Les aménagements paysagers ;*
- *Le marquage de la signalisation horizontale ;*
- *La construction d'un château d'eau muni de 6 cubitainers de 5000L chacun.*

5. DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution est de quatre (04) mois, incluant toutes les contraintes liées à l'enclavement et aux contraintes particulières du site relatif aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

6. CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables dans les services de la Commune de MOKOLO, BP . Téléphone : dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme de cent mille (100 000) francs CFA , au titre des frais d'acquisition du DAO payable à la recette Municipale de MOKOLO.

7. REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, devra parvenir sous pli fermé à la Commune de Mokolo, au plus tard le à 10 heures précises et devra porter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° /AONO/C MOK/CIPM/2023

DU / /2023 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE ET D'AMENAGEMENT DES
VRD DE L'HOTEL DE VILLE DE MOKOLO

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

8. RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de un million huit cent trente un mille quatre cent soixante-dix-sept (1 831 477) Francs CFA délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre ou compagnie d'assurance agréé par le Ministère en charge des Finances.

La caution devra rester valable quatre vingt dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

9. OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera le à 11 heures précises par la Commission Inferne de passation des marchés de MOKOLO, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

10. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

A. Critères éliminatoires :

- 1) Absence ou non-conformité d'une pièce du Dossier administratif
- 2) Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- 3) Faible capacité financière ;
- 4) Absence du CCAP paraphé et signé et daté à la dernière page
- 5) Absence des references similaires d'au moins 70 000 000 Millions dans les trois derniere années

- 6) Absence ou omissions d'un prix unitaire.

B. Critères essentiels :

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- | | | |
|----|--|-----------|
| 1) | présentation générale de l'offre | : oui/non |
| 2) | conformité des spécifications techniques à celles contenues dans le CCTP | : oui/non |
| 3) | Compréhension du projet et organisation | : oui/non |
| 4) | Planning et délai de livraison. | : oui/non |
| 5) | références dans les travaux similaires | : oui/non |
| 6) | Expérience du personnel | : oui/non |
| 7) | Moyens logistiques | : oui/non |
| 8) | capacité financière | : oui/non |

Toute offre ayant obtenu au moment de son évaluation un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70% verra son offre financière examinée.

11. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre vingt dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

12. CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de un million huit cent trente un mille quatre cent soixante-dix-sept (1 831 477) CFA délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre ou compagnie d'assurance agréé par le Ministère en charge des Finances.

13. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commission Régionale de Passation des Marchés, Tel : _____ dès publication du présent avis.

MOKOLO, le 09 JUIN 2023

Le Maire de MOKOLO,
(Autorité contractante)

Ampliations :
PREFET DU MAYO TSANAGA (pour information)
SOPECAM (pour publication)
CRTV (pour diffusion)
PRESIDENT/ CIPM (pour information)
ARMP (pour publication au JDM)
DRMAP/SMAI (pour archivage)
AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)
FEICOM EXTREME NORD (pour information)

